

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 13 mars 2020

« Le maître mot dans cette crise : la confiance »

Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté détaille les mesures prises par la collectivité pour agir dans ce contexte de crise du coronavirus.

« La Région, aux côtés de tous les acteurs, aux côtés des parents, aux côtés des agents de la Région, aux côtés des entreprises, aux côtés des associations, aux côtés des demandeurs d'emploi, fera TOUT son possible pour atténuer les conséquences, pour accompagner et mettre les moyens à disposition. Le premier acte de confiance, c'est une coopération totale avec l'Etat et les Recteurs. »

Pour les entreprises du secteur industriel, pour les entreprises de l'évènementiel, du tourisme et de la restauration, pour les associations sportives et culturelles, la Région se mobilise.

En premier lieu, des mesures d'urgences. La Région est à l'initiative d'un dispositif qui conduira à injecter 80 Millions d'euros qui seront mis à disposition des entreprises pour pallier les problèmes de trésorerie immédiate par trois biais : la garantie, le prêt rebond, et le différé de remboursement. Ce dispositif sera soumis au vote des élus.

Dans le cadre du plan de continuité de la collectivité, il n'y aura aucune rupture de paiement des entreprises et la collectivité ne leur appliquera pas de pénalités pour les retards qui seraient pris dans le cadre des marchés publics, des avances pourront même leur être consenties.

En parallèle de ces mesures d'urgence, la Région s'inscrit dans le sillage de l'Etat qui lancera un plan de relance en juin et travaille sur des mesures d'aides à la relocalisation.

La Région et l'Etat co-piloteront une cellule de crise hebdomadaire afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour contrer la crise économique qui découle de la crise sanitaire.

Dans les organismes de formation qui fermeront, la Région a décidé que les demandeurs d'emplois continueront à percevoir leur rémunération dès l'instant qu'ils suivent une formation prise en charge par la Région.

En ce qui concerne les lycées, pour la bonne tenue des enseignements à distance, la Région mettra à disposition des familles qui en sont dépourvues des équipements nécessaires (ordinateurs et tablettes).

Pour les agents du siège, les organisations syndicales ont été consultées dans le cadre de l'élaboration d'un plan de continuité d'activité. Par ailleurs, les mesures nécessaires sont prises afin de généraliser le télétravail pour les agents impactés par la garde de leurs enfants ainsi que pour les personnes fragiles et ceux dont les conjoints travaillent dans les métiers de la santé.

CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Marie Souverbie -marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr- tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08